Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501414-20260320-20260310-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026_03_10

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERGER Serge.

Etaient présents :
BARRIER David, BERGER Serge, M. CHAUVIN Cyrille, Mme DERRIEN Karine, DUBOIS Sandrine, Mme GADBOIS Nathalie, M. GUESNE Titouan, M. HUET Julien, Mme LANDAIS Marie, M. MAIGNAN Nicolas, M. MARCINIAK Ludovic, Mme PAQUET Pauline, Mme PAQUET Aurélie, M. REGNAULT Jean-Charles, Mme SISSOKO Laure

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Sandrine DUBOIS

Objet : Election des adjoints au maire

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.
CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :
A l'issue du premier tour de scrutin :
- 13 suffrages exprimés pour la liste de Karine DERRIEN ;

Le conseil municipal, par :
- 13… voix POUR,
- … ABSTENTION(S),
- … voix CONTRE,

Elit la liste de Karine DERRIEN ;
installe
- Madame Karine DERRIEN en qualité de 1ère adjointe ;
- Monsieur David BARRIER en qualité de 2e adjoint ;

autorise Monsieur Serge BERGER à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LANDAVRAN
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE de LANDAVRAN Ille-et-Vilaine